

Plan Climat Air Energie Territorial de Saint-Quentin-en-Yvelines

Déclaration d'intention

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 100-2 et L. 100-4 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1, L. 221-1, L. 222-1-A à L. 222-1-D, L. 222-4, L. 229-26, R. 229-45 et R. 229-51 à R. 229-56 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2224-31, L. 4251-1 et L. 4433-7 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 190 ;

Vu l'article L121-18 du code de l'environnement ;

Vu les modalités d'élaboration fixées par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial.

1 – Motivations et raison d'être du PCAET

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a approuvé le lancement de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial le 19 septembre 2016.

Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement, s'y adapter, favoriser la transition énergétique (efficacité énergétique, sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables) en cohérence avec les engagements internationaux et nationaux. Le PCAET doit comprendre un diagnostic territorial, des objectifs stratégiques et opérationnels, un programme d'actions ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Le PCAET comporte de nombreuses actions concrètes sur des thématiques transversales comme l'agriculture, les transports, l'aménagement du territoire ou l'habitat.

Le PCAET est un outil pour lutter contre le réchauffement climatique. Les PCAET apportent des solutions concrètes pour atténuer à l'échelle locale les effets du changement climatique localement, et s'adapter à celui-ci. Ils participent activement à l'amélioration de la qualité de l'air. Ils engagent les collectivités vers plus de sobriété en inscrivant le changement climatique, la transition énergétique et la qualité de l'air dans l'économie locale, l'emploi ou encore le « vivre ensemble ».

Les bénéfiques du territoire sont nombreux :

- Améliorer le cadre de vie en diminuant la pollution et en développant la nature en ville ;
- Consolider les complémentarités entre espaces ruraux et urbains ;
- Réduire les factures énergétiques et lutter contre la précarité énergétique ;
- Bénéficier de nouvelles ressources et recettes locales avec l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération ;
- Donner une image attractive du territoire grâce au développement d'emplois non-délocalisables et à une mobilité durable.

L'innovation, levier vers un territoire résilient et composante essentielle du PCAET est, pour SQY, la clef de voûte de l'adaptation au changement climatique. Elle porte et aide le changement de mode de vie, primordial dans les problématiques du quotidien. Elle rend possible la création de la ville de demain, innovante et durable, la « smart city », le « made in SQY ». Le PCAET favorise les actions innovantes telles que l'éclairage urbain selon les besoins, les systèmes de circulation fluide avec des véhicules moins émetteurs ou les autres modes de transports alternatifs, comme le TAG (transport autonome guide, ou « Supraways »), etc.

La prise en compte et l'action contre le changement climatique et la pollution de l'air permettent pour les collectivités de :

- Maintenir et développer l'attractivité du territoire en lui faisant prendre les virages stratégiques à la hauteur des enjeux « climat-air-énergie » (énergies renouvelables, mobilité durable, amélioration de la qualité de l'air donc de la santé des habitants, préservation des terres agricoles et aménagement respectueux de l'environnement...);
- Réduire les coûts (énergétiques, financiers...) des collectivités, des ménages et, globalement, du territoire ;
- Renforcer et/ou transformer le modèle de développement de l'économie du territoire en s'engageant dans la voie d'une économie circulaire plus positive avec à la clé la création d'emplois locaux ;
- Concentrer des ressources publiques et privées sur des actions à fort effet de levier, créatrices de richesses et de valeur ajoutée, respectueuses de l'environnement et des solidarités ;
- Préfigurer des territoires de demain, résilients parce qu'ils auront mesuré et anticipé leur vulnérabilité au changement climatique et s'y adapteront plus vite en se transformant et en innovant.

2 – Liste des communes correspondant au territoire concerné par le PCAET

- Coignières
- La Verrière
- Les Clayes-sous-Bois
- Elancourt
- Guyancourt
- Magny-les-Hameaux
- Maurepas
- Montigny-le-Bretonneux
- Plaisir
- Trappes
- Villepreux
- Voisins-le-Bretonneux

3 – Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Le premier axe stratégique du PCAET prévoit la création de nouveaux aménagements et l'implantation de nouvelles activités économiques afin d'adapter le territoire aux conséquences du changement climatique.

Afin de minimiser les nuisances environnementales de ces projets, il sera prêté une attention particulière aux aménagements et aux installations de nouvelles activités économiques situées à proximité des zones à enjeux environnementaux. De plus, comme le prévoit l'axe 3 de la stratégie (cf *infra*), la mise en place de l'économie circulaire sera favorisée et accompagnée sur le territoire.

Le deuxième axe stratégique du PCAET prévoit de mettre en place des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques et autres impacts environnementaux du territoire. SQY s'assurera que les mesures mises en place pour réduire l'impact sur un des aspects environnementaux n'ont pas un effet négatif sur les autres aspects.

Le quatrième axe stratégique prévoit d'amplifier la rénovation du patrimoine bâti et la production des énergies renouvelables. Les réductions des nuisances environnementales, liées aux chantiers de rénovation du patrimoine bâti, s'appuieront sur l'encouragement à l'utilisation des éco-matériaux moins gourmands en énergie grise. La collectivité s'assurera également que les chantiers mis en place limitent leurs nuisances environnementales, en particulier ceux proches des sites à enjeux environnementaux. Pour minimiser les nuisances environnementales liées aux projets d'énergie renouvelable, l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) sera favorisée.

Le cinquième et dernier axe stratégique du PCAET prévoit d'encourager le rapprochement entre les services, l'habitat et l'emploi. Non effectuée, cette action est susceptible d'engendrer des nuisances environnementales diverses liées aux modifications d'aménagements nécessaires. Dans ce cadre, il sera porté une attention particulière aux aménagements situés à proximité des zones protégées.

Globalement la stratégie mise en place vise à réduire l'impact du territoire sur le climat et la qualité de l'air : il s'agit donc d'avoir un impact positif sur ces aspects environnementaux.

4 – Modalités de concertation préalable du public

Afin de pouvoir mettre en place un maximum de participation dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, Saint-Quentin-en-Yvelines a lancé un certain nombre d'actions.

Les modalités de mises en place ont évoluées durant l'élaboration du PCAET : c'est pourquoi l'affichage de la déclaration d'intention a été différée. Un large plan de communication a été mis en place : affichage public, informations « chaudes » et « froides » sur le site Internet, information dans le bulletin SQY Mag mensuel, relais sur les réseaux sociaux... Lors de la phase de démarrage, l'agglomération s'est mobilisée afin d'impliquer les usagers et habitants du territoire dans l'élaboration de ce plan.

Une concertation numérique de mai 2017 à octobre 2017

- L'information concernant la concertation a été mise en ligne sur le site de www.sqy.fr le 19 avril 2017.

- SQY a mis en place une campagne d'affichage sur son réseau JCDecaux (abribus, 120 x 176 cm) du 24 avril au 21 mai 2017.
- SQY a transmis régulièrement des informations à l'ensemble de directions communication des 12 communes du territoire début mai 2017 (relais sur leurs médias respectifs).
- L'ALEC SQY a informé sur sa page web de la concertation du PCAET SQY à partir de mai 2017 et ce jusqu'à fin octobre 2017.

Une conférence d'information en 14 novembre 2017

- Sensibiliser concernant le Plan Climat par des experts : OVSQ / laboration CEARC – information sur l'adaptation
- Présenter les modalités réglementaires de l'élaboration du PCAET : intervention de la DRIEE - « Qu'est ce qu'un PCAET ? Quels en sont les objectifs ? »
- Présenter le PCAET SQY : premiers retours de la concertation numérique - Akajoule: présentation de la restitution de la phase 1 de l'étude ENR&R de SQY
- Présenter les partenariats en place :
 - o ALEC : présentation du partenariat avec SQY sur le PCAET / mise en place de l'observatoire de l'énergie et du climat
 - o LNE : Performance énergétique des bâtiments / les innovations dans la rénovation
 - o GRDF : la méthanisation
 - o Club Climat Energie de SQY : collaboration avec SQY

Plénière Codesqy (Conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines) – 13 février 2018

Le Codesqy a organisé un temps de travail sous forme d'ateliers, en s'appuyant sur des grandes thématiques du PCAET : mobilités, agriculture locale, adaptation/vulnérabilité, développement des énergies renouvelables.

Il s'agissait pour chaque animateur, durant 15 minutes, de présenter les grandes lignes du diagnostic du PCAET et de recueillir de la part des participants des informations complémentaires.

Le rendu de cet avis du Codesqy et les résultats de cette séquence plénière ont été inclus au diagnostic du PCAET en tant qu'annexe.

Le Codesqy a identifié les aspects de vulnérabilité suivants :

1. Terrains agricoles vulnérables face aux précipitations intenses et aux périodes d'absence d'eau ;
2. Espaces urbains (espaces verts, espaces construits et friches) vulnérables face aux précipitations intenses ;
3. Bâti vulnérable face aux périodes de sécheresse ;
4. Bâti vulnérable face aux pointes de chaleur ;
5. Habitants et usagers du territoire vulnérables face aux changements climatiques.

A l'issue de cette phase, le Codesqy a estimé que SQY disposait de nombreux atouts afin de réussir sa transition énergétique :

- Capacité de réduction de consommation énergétique ;
- Potentiel de développement d'ENR&R ;
- Capacité à réduire les GES ;
- Amélioration de la mobilité ;
- Développement d'activités « vertes » avec création d'emplois ;
- Potentiel de développement d'agriculture locale avec circuits courts de consommation ;
- ...

Des ateliers « Destination territoire à énergie positive (TEPOS) » auprès du grand public

L'ALEC SQY a animé 4 ateliers Destination TEPOS qui ont permis à 6 groupes de donner leur avis sur les actions de maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable :

- Deux ateliers grands publics les 14 et 16 mars 2018 ;
- Atelier interne ALEC SQY ;
- Animation de l'équipe projet le 22 mars 2018.

Certains sujets ont fait consensus lors des échanges :

- l'amélioration des bâtiments (résidentiels et tertiaires) a été proposée automatiquement (sans débat) ;
- L'incitation aux mobilités actives également (vélo, marche à pied, transport en commun).

D'autres sujets ont fait débat :

- La rénovation résidentielle (elle nécessite un investissement important) ;
- La limitation de vitesse (elle est déjà en place) ;
- Les ombrières sur les parkings (elles ne sont pas esthétiques).

Un atelier de définition de la stratégie territoriale en partenariat avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU îdF) – 27 mars 2018

L'atelier a été animé par l'Arene, département Energie et Climat de l'IAU. L'Arene est une agence au service des élus et des acteurs territoriaux, dont l'objectif consiste à relever les défis énergétiques et climatiques en Île-de-France.

Ce temps de travail s'est organisé en deux temps. Un premier temps de présentation et d'échanges autour des résultats du diagnostic présentés sous forme de fiches synthétiques. Puis un temps de travail de réflexion sous forme de *mindmap* (carte mentale) autour des premières pistes de solutions possibles pour enrichir et éclairer la construction d'un programme d'orientations et d'actions dans les semaines suivantes.

L'atelier a regroupé 35 participants d'horizons différents. Partant de 4 axes, les participants ont eu l'opportunité de proposer leurs idées de stratégie ou de solutions possibles à mettre en place sur le territoire. A l'issue de ces 3 temps, des enjeux et des objectifs ont été déterminés.

Les apports de cet atelier ont été les suivants.

C'est la somme des résultats des actions à l'échelon local qui permettra de lutter contre le changement climatique. Les objectifs fixés au niveau national servent de guide pour orienter la stratégie territoriale, en élaborant le cas échéant différents scénarios prospectifs. Il est recommandé de s'adapter aux potentialités du territoire et de définir des objectifs atteignables par chacun.

Il s'agit de viser une amélioration ambitieuse et pertinente de la situation de départ, vers laquelle il sera possible de tendre grâce aux dynamiques que SQY peut impulser sur son territoire.

Quatre ateliers de définition du programme d'actions avec les acteurs du territoire, les agents de SQY et les communes.

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique à court, moyen et long termes. En apportant une vision claire et réaliste du territoire, le diagnostic territorial (Phase 1) a permis d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents.

La stratégie territoriale (phase 2) a permis de dégager des orientations et des axes afin de pouvoir prioriser les actions du PCAET qui peuvent être nombreuses et qui ne pourront être réalisées dans des conditions optimales et avec la même chronologie.

Le programme d'actions (phase 3) permet de définir les actions qui seront mises en œuvre durant les 6 ans du PCAET pour répondre aux orientations et aux axes fixés par la stratégie territoriale.

A Saint-Quentin-en-Yvelines, cette étape a été co-construite avec les acteurs du territoire, futurs porteurs de projets/actions (département, communes, associations, entreprises, institutionnels, Codesqy...).

4 ateliers ont été mis en place sur 4 axes :

- Environnement : biodiversité / qualité de l'air / agriculture locale (Lundi 14 mai 2018 de 9h30 à 12h30)
- Territoire : aménagement / mobilités / transports (mardi 15 mai de 9h30 à 12h30)
- Energie : maîtrise de l'énergie / bâti durable / ENR&R (jeudi 24 mai de 9h30 à 12h30)
- Activités : développement économique / emploi / économie circulaire (vendredi 25 mai de 9h30 à 12h30)

L'objectif était d'allier les forces présentes sur le territoire pour pouvoir répondre aux objectifs définis par la loi TECV, ainsi que le SRCAE. Les actions ont été adaptées aux potentialités du territoire et ont permis de définir des objectifs réalistes, c'est-à-dire atteignables par les partenaires territoriaux.

Les ateliers ont constitué des moments d'échanges et de co-construction. Ils se sont déroulés comme suit :

1. Transmission des fiches issues du travail de compilation de l'ensemble des contributions et de la priorisation du comité technique dans la phase de définition de la stratégie territoriale ;
2. Présentation de l'élaboration du PCAET et des différentes étapes pour permettre un niveau de connaissance commun à l'ensemble des participants ;
3. Passage de chaque fiche, avec échanges (oraux) et transmission de compléments, demande de modifications et informations via une plateforme numérique à disposition des participants.

La plateforme est restée active jusqu'au 21 juin 2018.

Les ateliers ont rassemblé 75 participants : ALEC SQY (5%), associations locales (16%), Codesqy (11%), élus communaux (4%), agents techniques des communes (13%), entreprises (13%), institutionnels/fédérations (Département, Préfecture, Cerema, CCI, CMA, ARS... ; 15%).